

**CHILD & YOUTH RIGHTS HANDBOOK  
ENGAGEMENT, CONSULTATION & DISCUSSION**

*“What about the right to be cared for emotionally? To be given a hug or love and affection that maybe we never received from home.”*

PARTNERS FOR YOUTH INC.

## **Acknowledgements**

As a provincial entity, Partners for Youth acknowledges that it carries out its work on the traditional unceded territory of the Wolastoqiyik, Mi'kmaq and Peskotomuhkati peoples. This territory is covered by the "Treaties of Peace and Friendship" which these nations first signed with the British Crown in 1726.

The treaties did not deal with the surrender of lands and resources, but in fact recognized Mi'kmaq and Wolastoqiyik title and established the rules for what was to be an ongoing relationship between nations. We, the staff and members of the board, pay respect to the elders, past and present, and descendants of this land. We honour the knowledge keepers and seek their guidance as we strive to develop closer relationships with the Indigenous people in New Brunswick.

We extend our heartfelt thanks to the young people and their supporters who shared their powerful stories of both challenge and success. We deeply appreciate your trust, and we remain committed to making sure your voices are acknowledged and valued in matters that affect your lives.

- Current and former youth in care
- Youth, staff and management with Fredericton Regional Youth Services
- Youth, staff and management with Fernand Côté in Grand Falls
- Youth, staff and management with Miramichi Housing Solutions
- Youth, staff and management with Centre for Youth Care in Saint John
- Youth, staff and management with Neighbourhood Works in St. Stephen
- Youth, staff and management with Youth Impact in Moncton and Fredericton
- Youth, staff and management with Moncton Community Residences
- Youth, staff and management with Centre Priorité Jeunesse in Campbellton
- Youth, staff and management with Centre du Bénévolat de la Péninsule Acadienne
- Youth, staff and management with N.B. Special Care Home Association Inc.
- Project staff with Partners for Youth Inc.
- New Brunswick Youth in Care Network team

Submitted to the Department of Social Development -  
May 9, 2025  
Partners for Youth Inc.  
Questions & Comments to:  
John Sharpe, Executive Director  
506-462-0323

**Table of Contents**

Preamble	P.3
Rationale for this Consultation	P.3
Key Themes	P.4
Recommendations (Children & Youth Under 12)	P.7
Recommendations (Children & Youth Over 12)	P.10
Conclusion	P.13
References	P.14

## **Preamble**

The mission of Partners for Youth Inc. (PFY) is to engage youth facing challenges and obstacles in their lives to become capable, connected and contributing members of their communities. PFY achieves its mission through innovative programs and services which promote experiential learning in safe, supportive and rewarding environments, in collaboration with public, private and not for profit partners.

Incorporated under the laws of New Brunswick and founded in 1994 by former Senator the Hon. Jim Ross, Partners for Youth Inc. is a provincial not-for-profit in good standing as a federally registered charity. We operate across New Brunswick and provide programs, projects and services in Anglophone, Francophone and First Nations communities. There are no barriers to involvement in our initiatives.

## **Rationale for the Child & Youth Rights Handbook Consultations**

Partners for Youth (PFY) has had a special focus and commitment to youth in care since our founding in 1994, and we are home to The New Brunswick Youth in Care Network (NBYICN), whose mission is to develop and support a sense of belonging and a spirit of leadership in youth who find themselves in the provincial care system. Since its beginnings in 2010, network members have had a considerable impact on the policies that govern and administrators who manage the care system.

On behalf of the New Brunswick Youth in Care Network (NBYICN), we were asked to partake in engagement sessions for the development of the new *Child and Youth Rights Handbook* in the fall of 2024. This project was initiated at the request of the Department of Social Development. These consultations were designed to create a meaningful opportunity for children and youth with lived experience in care to share their perspectives and insights on the handbook and their rights more broadly.

As an agency that operates from a trauma-informed lens, we worked to ensure accessible, timely, and enthusiastic in-person sessions were held across the province, offering a welcoming and youth-centered environment. Each 60-minute session featured an overview of the NBYICN and its mission, a conversation about the goals and content of the upcoming *Child & Youth Rights Handbook*, and engaging activities designed to foster open dialogue and meaningful connection among current and former youth in care. Participants were also provided with snacks and a relaxed atmosphere to promote comfort and inclusion.

As section 8(a) of the *New Brunswick Child and Youth Well-Being Act* (2022, c.35) states: “The Minister shall inform a child or youth receiving social services in a reasonable and appropriate manner of their rights under this Act.” Unfortunately, past experiences have shown a consistent disregard for this obligation. In fact, current and former children and youth we engaged with reported being unaware that they had any rights while in care.

This initiative reflects our commitment to centering youth voices in matters that directly affect their lives and to continuing our long-standing work to promote a rights-based approach in the child welfare system.

### **Key Themes**

During the Rights Handbook Sessions, four common themes consistently emerged: general awareness of rights, ongoing youth input, relationships with adults, and the inability to feel like a typical teenager. Although some of these themes may not directly critique the rights document, they highlight important areas for discussion with youth to inform systemic change and better support their ability to thrive in care.

#### **General Awareness of Rights -**

*“All I know is that I wasn’t able to make decisions, not even in the slightest amount.”*

– former youth in care (age 23).

The Child and Youth Wellbeing Act, assented in 2022, states that all persons connected to the care system must receive education about their rights in a reasonable and appropriate manner. During visits with young people across the province, many reported never having a conversation about their rights and were surprised to learn that they had specific rights while in care. Those who were informed said their rights were briefly given without explanation – often at an intake or during a stressful moment. Many youth currently in the care system confused house rules with their actual rights. If youth did have knowledge of their rights, it was due to their own research highlighting a gap in proactive communication from care professionals.

*“It would be nice for youth to know their rights before they sign anything while entering care, especially because everything happens so fast. And give them a reminder of their rights later on when things settle down”*

– former youth in care (age 19)

One youth reflected that many children and youth feel they don’t ‘deserve’ good treatment, a belief rooted in their past trauma and experiences. Statements like these emphasize the importance of rights education as a tool to counter this harmful mindset. Youth emphasized that knowing their rights would have helped them feel more in control and better able to advocate for themselves.

### Continuous Youth Input -

*“Keep in mind that some rights may not pertain to all children and youth, but more so on a case-by-case basis and depends on their experience”*

– youth in care (age 18)

*“Sometimes, I feel like you can share your voice, but your voice isn’t seen as valued”*

– youth in care (age 18)

A powerful and recurring message from youth is that their opinions, needs, and emotions are often ignored or minimized by a system that is designed to protect them. Youth often have little control over decisions around where they live, what they can do, and how their case is managed. Youth have diverse educational backgrounds and learning needs, which can make a single rights document difficult to apply universally. However, one message is clear: all youth want their voices to be heard. Youth want to be actively involved and kept informed. Using a trauma informed lens, personalize rights education to fit the specific needs of each youth. Education is more than a formal written document- it’s about choosing the right person to explain the rights, selecting an appropriate setting, and delivering the information in a way the youth can understand. Asking youth how they want the rights document explained is a simple but powerful act that can strengthen the relationship between Social Workers and youth.

*“There was a group home I hated: I didn’t have any say in what I could and could not do. It was very difficult knowing what I could and couldn’t do. This new home I love because I’m involved in some decisions”*

– youth in care (age 18)

### Relationship with Adults -

*“It was so obvious for me when I was in care, there was a huge separation, a chasm, separating the youth, the home, and the workers”*

– former youth in care (age 34)

One of the most emotionally resonant themes was the deep longing for meaningful relationships. Children and youth are often stripped away from the familiar people and environments where they had built trusting relationships and then placed in unfamiliar homes. While this separation may be necessary for safety, social workers must remember that trust and relationships need to be intentionally built to support better outcomes for children and youth.

Repeated disruptions – such as changes in social workers, foster placements, or group home staff- are experienced as traumatic and destabilizing. This revolving door of adults made it difficult for youth to build trust and feel safe opening up.

*“I have been in five foster homes and two group homes in a year.”*

- current youth in care (age 15)

Youth want to be treated as a whole person, not just “cases,” and to have the freedom to ask questions. Many meetings with Social Workers feel rushed, leaving youth without the opportunity to talk about how they are feeling. Youth want someone empathetic – someone who genuinely cares and gives time to process information. They have a longing for authentic conversations where adults listen not just out of obligation but because they genuinely care and respect their lived experience. Having ongoing and supportive rights discussions every six months can help foster trust and build safe, meaningful connections with supportive adults. Youth emphasized that respect doesn’t mean always agreeing with them. However, it means taking their experiences seriously and explaining decisions honestly, and treating them with dignity.

*“What about the right to birth control? The right to know about your period. I felt really judged by my foster parents when I started birth control. A conversation about puberty would be very welcomed.”*

– former youth in care (age 19)

### **Inability to Feel Like a Typical Teenager –**

*“My medication was taken away from me until I got a doctor’s note. It was an antidepressant so being off it for a few days and starting the dose was tough”*

- former youth in care (age 19)

*“I was encouraged to stay home from school as there was no driver to bring me to my old school”*

– former youth in care (age 19).

Throughout these consultations with current and former youth in care, youth consistently described feeling isolated from everyday experiences their peers outside of care enjoy. Many spoke of being denied basic social opportunities like going to a friend’s house (without having the department doing a background check), being forced to go to a new school, or having

sleepovers – often justified as safety or risk management. These restrictions, though perhaps well-intended, create a sense of abnormality and exclusion.

*“We just don’t want to feel like we’re being restrained. We’re just being trapped here. One day I missed curfew from the group home, the police were called and picked me up at my girlfriend’s house. The police handcuffed me and escorted me out of the house. My girlfriend at the time broke up with me the next day because the situation was too much for her to handle”*

– youth in care (age 18)

Typical teenage development includes a desire for autonomy and self-expression. Youth in care want more control over their lives; whether that means clothing, staying a bit late after curfew, participating in cultural practices or making decisions around education and housing. As demonstrated in the quote above, youth feel punished rather than cared for. These experiences contribute to low self-esteem and feelings of social alienation. This reinforces the idea that youth in care are fundamentally different or ‘other’.

### **Recommendations (Children and Youth Under 12) -**

Throughout our visits within the group homes, the children and youth provided impactful and thought provoking information about the child and youth rights handbook. They provided us with in-depth recommendations and feedback from their experiences. The following recommendations aim to make the content of the *Child and Youth Rights Handbook* more relatable and actionable for children and youth entering care.

The responses from the youths on the *Child and Youth Rights Handbook* ranged across a wide emotional spectrum. On the positive side, many youths found the handbook refreshing to have their rights laid out so clearly. One former youth in care said, *“I like the document, and its calming colours, such as the blue.”* Another youth living in transitional housing said that these rights could have *“helped them understand how they could show up in everyday situations, like choosing who’s allowed to be in their personal space, like their room or take part in decisions about their schooling”*. However, for most youth, it was unfortunately the first time they had ever seen a rights document such as the *Child and Youth Rights Handbook* and seen their experiences validated in writing.

*“I had no idea that these rights existed... and I had no idea that I could have made a complaint. This would have been nice to know when I had my rights taken away and could no longer have contact with my biological family.”*

- former youth in care (age 31)

Most youth we engaged with felt indifferent or hesitant when talking about their rights, as their trust had been eroded and their voices frequently dismissed during their time in provincial care.

One 19-year-old former youth in care stated, *“When a child acts out, they are demanding attention, give it to them. It’s so simple. When you’re in a group home, you’re there primarily for safety and care. When I went there, I wasn’t told about rights, but I was told about rules and expectations while living there.”*

Several youth pointed out that while it’s one thing to have rights written down, it’s another to have them respected in real life. One youth living in transitional housing said, *“things can often bite you in the butt, because the social workers want to hear what’s going on, but then you get turned out and dismissed. So there’s no point”*.

Others felt that while the handbook laid out rights clearly, it didn’t say enough about what to do when those rights and youth’s voice are ignored.

### **Sense of Clarity -**

For some youth, the *Child and Youth Rights Handbook* succeeded in being readable and direct, with a clean layout and appealing colour scheme. For others, they did not find the language of the handbook accessible and easy to understand.

Therefore, it is suggested to avoid complicated jargon that could make young readers feel lost and misunderstood. Youth proposed that it would be beneficial to add a glossary to define some terms such as “complaint,” “privacy,” or “spiritual beliefs,” which would be helpful. Additionally, more description on some rights could be beneficial. For example, most youth brought up the “you have the right to be protected from abuse”, but wanted more clarity on the types of abuse that exist.

*“You have the right to be protected from abuse, yes, but this document should include more explanation and include types of abuse.”*

- former youth in care (age 20).

An important gap that was raised by current and former youth in care, was the accessibility and understanding of the rights of those with learning differences. One youth in care suggested, *“make a version that’s mostly pictures or like a comic book.”* This aligns with the need for diverse formats of the *Child and Youth Rights Handbook*, such as audio, animation, interactive tools, or a colouring book, to ensure inclusivity and creativity. The colouring book was a suggestion that came from a 15-year-old youth living in care. They stated that when they came into care, they got a gift basket, and while coming into care, *“put the rights handbook in a gift basket. They get to read about their rights when they are settling in.”*

Youth suggested that after 48 hours look over the *Child and Youth Rights Handbook* together with the child and youth as a rapport-building exercise that offers a gentle introduction to their rights in a non-intimidating format. Another recommendation from the youth was to add more

visual cues to help break down tougher concepts. Including diagrams or cartoons could help younger children or youth who are visual learners understand the content better.

### **Identification of Missing Information -**

A powerful theme that was consistent throughout our *Child and Youth Rights Handbook* engagement sessions was a call for more actionable guidance on rights. Many youth asked what to do when their rights were violated and felt as if their rights should be more respected while living in the care system, and their voice should matter more. One former youth in care shared their experience of being taken away from school and placed into a safe house, without their knowledge. "I was taken from school. We're taking you to a safe house, they said. They had the cops at my house. They had to check the place and make sure that my mom wasn't there. This started a cycle where I didn't eat for months". Stories such as these highlight situations where someone was not being listened to, where transparency was omitted, and where individual rights were not respected.

Youth also wanted to know what the adults' responsibilities are in upholding these rights.

An 18-year-old male in transitional housing stated that group home staff should also be aware of the rights and adhere to them. Some youth understood having the right to privacy, however, others wanted more information. While some group homes let youth have locks on their door, staff are still permitted to walk in with their key every hour to do a check-in. Some youth still feel as if this is a breach of privacy. Most youth wanted further clarification on the right to privacy. One youth in care stated, "*it says I have the right to privacy, but does that mean my worker can't look through my stuff? Or just that they have to tell me if they do?*" These are the kinds of practical questions the handbook should address and provide additional information.

### **Key Takeaways -**

A recurring and powerful message from these youth was how eye-opening it was simply to learn that they had rights at all. Many hadn't been explicitly told about their rights before. "*I would have liked to have known my rights when I first came to the group home, because I wasn't comfortable there*", stated a former youth in care. Most youth said they would prefer having their rights read to them by someone they trust, such as a group home staff, foster parent, friend, biological family member, or social worker, within 24 to 48 hours after entering care, and then revisited together every six months. This initial awareness alone had a meaningful impact and gave the youth language to describe their needs and boundaries.

A critical missing piece that the youth mentioned was the *right to say "no"*. Youth emphasized the need to understand when they can refuse something, whether it's a visit, sharing their story, or even a hug. This is especially important in trauma-informed care. One former youth in care highlighted the fact that "*yes, we have the right to maintain relationships that are important to us, what if those relationships are deemed unsafe and we don't want to see them? This should be taken into a case-by-case basis, should include additional information in the rights handbook and should also include a disclaimer of some sort*". To include content about appropriate

boundaries, how to recognize uncomfortable or unsafe situations, and knowing it's okay to refuse, gives young people control over their bodies and their lives.

Rights don't just include participation—they also include consent.

Rights are not a one-and-done lesson, and shouldn't be. Most youth recommended having regular check-ins—at least every six months—to revisit their rights in light of changing circumstances while living in the provincial care system. New placements, transitions in school or care, or simply getting older can shift what those rights mean or how they're understood. A couple of youth noticed that the CHIMO Helpline had closed, and one current youth in care mentioned that, "*the document should be updated frequently to make sure services and supports are still available and in service because you want services who will answer you while in crisis.*"

Staff and caregivers should see these conversations not as a formality, but as part of building trust with these children and youth while ensuring that rights remain real, relevant, and respected.

At the end of the day, these children and youth are the ones living through these dire circumstances. These foundational rights were not only empowering but offered a kind of permission that many youth didn't know they needed.

**Recommendations (Children and Youth Over 12)**

While most youth responded positively to the *Child and Youth Rights Handbook* described it as well-informed, organized, and clear. Reading the draft about their rights gave them a sense of validation that they had suppressed for a long time. However, other youth mentioned that their issue wasn't necessarily with the content of the rights handbook itself, but the gap between what's written and their lived experiences.

There was also concern raised by the youth that the handbook lacked practical direction; while it explained rights, it didn't show what steps to take when those rights are violated.

**Sense of Clarity -**

Most current and former youth in care agreed that the handbook was accessible and easy to follow. The structure made sense, and the use of everyday language helped break down these complex topics. A couple of youth shared that they didn't have to read the *Child and Youth Rights Handbook* over and over again to understand it. However, other youth suggested that a couple of terms such as "privacy", "identity", "abuse", and "spiritual beliefs" raised confusion. Most youth also did not understand or know what the "Child, Youth, and Seniors Advocate" was. Therefore, it would be beneficial to have a glossary of key terms and further explanations of rights and services. This small addition could make the handbook more approachable, especially for younger readers or those with learning differences.

## Representation and Identity in Visuals -

A recurring and deeply important suggestion that came from current and former youth in care was the need for the *Child and Youth Rights Handbook* to better reflect diverse identities, not just in the text, but visually through the document. The inclusion of images that show youth of different racial and cultural backgrounds, gender identities, abilities, and cultural traditions is more than just an aesthetic; however, a powerful affirmation of belonging. When someone sees someone who looks like them or shares a similar experience - be it someone who comes from an Indigenous background, someone who is from LGBTQ2S+, a newcomer in Canada, etc., they feel seen. Therefore, when the *Child and Youth Rights Handbook* states, “*you have the right to be connected to your cultural identity and participate in your cultural practices*” or, “*you have the right to practice your religious and spiritual beliefs*”, this should not just be illustrated in words, but through visual images as they help normalize diversity and make clear that rights don’t belong only to a particular kind of youth—they are universal, inclusive, and personal.

*“Images on the rights document should include more a sense of identity - for example, “you have the right to receive services in your own identity”, should include LGBTQ2S+, different races, and Indigenous background.”*

– youth in care (age 16)

Additionally, including Indigenous symbolism, culturally relevant art styles, or translated excerpts in multiple languages (with accompanying visuals) can help strengthen a child’s sense of cultural safety. For many youth in care, especially those from marginalized backgrounds, identity is something they’ve had to fight to keep. The handbook should be a tool that not only informs them of their rights but also helps protect their identity while honoring their lived realities.

## Identification of Missing Information -

Youth made it clear that knowing their rights is the first step to knowing what steps to take when their rights are ignored. Several youths mentioned that they are unaware of clear instructions on how to file a complaint, who to speak to, and what to expect when they are advocating for themselves. Most youth mentioned that they do not often talk to their social workers and that it is hard to get hold of them.

*“Social workers only seem to have time for questions if we reach out first.”*

- youth in care (age 18)

One former youth in care mentioned that although the social worker’s name and contact information such as email, phone number, and availability should be listed in the *Child and Youth Rights Handbook*, there should also be an alternate person to contact such as the social worker’s supervisor’s contact information, their email, phone number, and availability.

Other recommendations from current and former youth in care included alternative formats to the Child and Youth Rights Handbook. While living in the digital age, some youth mentioned that it would be efficient and accessible to receive information regarding their rights through videos, posts on social media, or even short animations. Although social media is a great idea, some youth do not have access to the internet and social media. Therefore, a paper copy of the rights handbook, which is laminated, would be beneficial.

Children and youth having easy access to the Child and Youth Rights Handbook should be a conversation with them and their preferred method of distribution should be respected.

### **Key Takeaways -**

For many current and former children and youth in care, receiving any sort of information regarding their rights was new. One current youth in care mentioned, *“These aren’t enough rights. There should be more. What about the right to be heard?”* while begging the social workers to take part in their case plan and the decisions that impact their life personally.

While the youth have the right to understand decisions about their life, including access to their file, this gives some youth a sense of control and transparency.

*“What about the right to be cared for emotionally? To be given a hug or love and affection that maybe we never received from home.”*

This question underscores a truth that policies often miss: children and youth in care are not just legal cases or service recipients—they are people navigating loss, disruption, and trauma, who still need and deserve nurturing relationships.

This also ties into a broader recommendation for the Child and Youth Rights Handbook and should include a section in the handbook that is tailored to relational rights. This section could include the right to be spoken to with kindness, the right to receive grace, the right to trust-building *over time*, and the right to say when they need space or closeness.

This *Child and Youth Rights Handbook* can be used as more than just a resource—it can be a lifeline, a source of reassurance for the children and youth within the provincial care system, and used as a tool for change when presented with care, clarity, and follow-through.

## **Conclusion -**

*“Group homes should fit the child, not the other way around”*

– former youth in care (age 20)

The voices of children and youth in care reveal a shared urgency: to be seen, heard, and treated with dignity. Across all four themes – awareness of rights, meaningful input, connection with caring adults, and the desire to experience life like their peers – youth have articulated a clear vision for change starting with the rights education. While policies and protections are in place, they often fall short in practice, leaving young people feeling powerless, isolated and fundamentally different from others their age.

Youth do not want performative gestures – they want authentic relationships, ongoing conversations about their rights and involvement in decisions that affect their lives. They are asking for trust, transparency, and a care system that recognizes them not as cases but as individuals with agency, needs, and the capacity to grow.

Systemic change starts by listening and responding to these experiences. Educating youth about their rights in ways that are accessible and trauma-informed, involving them in decisions, and ensuring consistent, empathic adult relationships can transform the care experience. By centering youth voices in policy and practice, we take critical steps towards creating an environment where every youth in care has the opportunity not just to survive but to thrive.

*“Staff should learn how to be more compassionate, have grace, be less rigid while working in a group home and show youth that it’s okay to relax, be yourself, and show emotion. Anger issues come from hurt, and a lot of us have hurt. One-on-one time with staff should be more common as well.”*

- former youth in care (age 19)

**References -**

Government of New Brunswick. (2022). *Child and Youth Well-Being Act, S.N.B. 2022, c. 35*.  
<https://laws.gnb.ca/en/pdf/cs/2022,%20C.35%20.pdf>

## **MANUEL DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES ENGAGEMENT, CONSULTATION ET DISCUSSION**

*« Qu'en est-il du droit d'être pris en charge sur le plan émotionnel ? De recevoir un câlin ou de l'amour et de l'affection que nous n'avons peut-être jamais reçus de la maison. »*

## **Reconnaisances**

En tant qu'entité provinciale, l'Alliance pro-jeunesse reconnaît qu'elle exerce son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Micmac et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726.

Les traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait le titre de Micmac et de Wolastoqiyik et établissaient les règles de ce qui devait être une relation permanente entre les nations. Nous, le personnel et les membres du conseil, respectons les anciens autochtones, passés et présents, et les descendants de cette terre. Nous honorons les Gardiens du Savoir et recherchons leurs conseils dans nos efforts pour élaborer des relations plus étroites avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

Nous remercions chaleureusement les jeunes et leurs appuis qui nous ont fait part de leurs histoires marquantes, faites de défis et de réussites. Nous apprécions profondément votre confiance et nous restons déterminés à faire en sorte que vos voix soient reconnues et valorisées dans les questions qui affectent vos vies.

- Les jeunes pris en charge, actuels et anciens.
- Les jeunes, le personnel et la direction des Services régionaux des jeunes de Fredericton
- Les jeunes, le personnel et la direction de Fernand Côté à Grand-Sault
- Les jeunes, le personnel et la direction de Miramichi Housing Solutions.
- Les jeunes, le personnel et la direction du Centre for Youth Care à Saint John.
- Les jeunes, le personnel et la direction de Neighbourhood Works à St. Stephen
- Les jeunes, le personnel et la direction de Impact Jeunesse à Moncton et à Fredericton.
- Les jeunes, le personnel et la direction des Résidences communautaires de Moncton.
- Les jeunes, le personnel et la direction du Centre Priorité Jeunesse de Campbellton.
- Les jeunes, le personnel et la direction du Centre du Bénévolat de la Péninsule Acadienne.
- Les jeunes, le personnel et la direction de la L'Association des Foyers de Soins Spéciaux du N.B. Inc.
- Personnel du projet avec Alliance pro-jeunesse Inc.
- L'équipe du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick.

Soumis au ministère du Développement social -  
9 mai 2025

Alliance pro-jeunesse Inc.

Questions et commentaires à adresser à

John Sharpe, Directeur exécutif

506-462-0323

**Table des matières**

Préambule	P.3
Raison d'être de cette consultation	P.3
Thèmes clés	P.4
Recommandations (enfants et jeunes de moins de 12 ans)	P.8
Recommandations (enfants et jeunes de plus de 12 ans)	P.11
Conclusion	P.14
Références	P.15

## **Préambule**

La mission de Alliance pro-jeunesse Inc. (APJ) est d'inciter les jeunes confrontés à des défis et à des obstacles dans leur vie à devenir des membres compétents, connectés et contribuant à leur communauté. L'APJ réalise sa mission grâce à des programmes et des services innovants qui favorisent l'apprentissage expérientiel dans des environnements sûrs, appuyés et gratifiants, en collaboration avec des partenaires publics, privés et à but non lucratif.

Constituée en vertu des lois du Nouveau-Brunswick et fondée en 1994 par l'ancien sénateur l'honorable Jim Ross, l'Alliance pro-jeunesse Inc. est un organisme provincial sans but lucratif en règle en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré auprès du gouvernement fédéral. Nous opérons dans tout le Nouveau-Brunswick et offrons des programmes, des projets et des services dans les communautés anglophones, francophones et des Premières nations. Il n'y a aucun obstacle à la participation à nos initiatives.

## **Raison d'être des consultations sur le manuel des droits de l'enfant et des jeunes**

L'Alliance pro-jeunesse (APJ) s'intéresse et s'engage tout particulièrement en faveur des jeunes pris en charge depuis sa création en 1994. Nous sommes la maison du Réseau des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick (RJPCNB), dont la mission est de développer et d'appuyer un sentiment d'appartenance et un esprit de leadership chez les jeunes qui se trouvent dans le système de prise en charge de la province. Depuis ses débuts en 2010, les membres du réseau ont eu un impact considérable sur les politiques qui régissent et les administrateurs qui gèrent le système de soins.

Au nom du Réseau des jeunes en charge du Nouveau-Brunswick (RJPCNB), nous avons été sollicités pour participer à des séances d'engagement en vue de l'élaboration du nouveau Manuel des droits des enfants et des jeunes à l'automne 2024. Ce projet a été initié à la demande du ministère du Développement social. Ces consultations ont été conçues pour créer une occasion significative pour les enfants et les jeunes ayant une expérience vécue de la prise en charge de partager leurs perspectives et leurs idées sur le manuel et leurs droits de manière plus générale.

Étant donné que notre organisme fonctionne selon une optique tenant compte des traumatismes, nous avons veillé à ce que des séances en personne accessibles, opportunes et enthousiastes aient lieu dans toute la province, offrant un environnement accueillant et axé sur les jeunes. Chaque séance de 60 minutes comprenait un aperçu du RJPCNB et de sa mission, une conversation sur les objectifs et le contenu du prochain *Manuel des droits des enfants et des jeunes*, ainsi que des activités attrayantes conçues pour favoriser un dialogue ouvert et des liens significatifs entre les enfants et les jeunes qui ont été pris en charge. Les participants ont également reçu des collations et ont bénéficié d'une atmosphère détendue pour promouvoir le confort et l'inclusion.

Comme le stipule la section 8(a) de la *Loi sur le bien-être enfants et jeunes des du Nouveau-Brunswick* (2022, c.35) : « Le ministre informe l'enfant ou le jeune qui reçoit des services sociaux, d'une manière raisonnable et appropriée, des droits que lui confère la présente Loi. » Malheureusement, les expériences passées ont montré un mépris constant de cette obligation. En fait, les enfants et les jeunes, actuels et anciens, avec lesquels nous nous sommes engagés ont déclaré ne pas savoir qu'ils avaient des droits lorsqu'ils étaient pris en charge.

Cette initiative reflète notre engagement à faire entendre la voix des jeunes sur les questions qui affectent directement leur vie et à poursuivre notre travail de longue date pour promouvoir une approche fondée sur les droits dans le système de protection de l'enfant.

### **Thèmes Clés**

Au cours des séances consacrées au Manuel des droits, quatre thèmes communs sont apparus de manière récurrente : la connaissance générale des droits, la contribution continue des jeunes, les relations avec les adultes et l'incapacité à se sentir comme un adolescent typique. Bien que certains de ces thèmes ne critiquent pas directement le document sur les droits, ils mettent en évidence des points saillants à discuter avec les jeunes afin d'éclairer les changements systémiques et de mieux appuyer leur capacité à s'épanouir dans la prise en charge.

### **Sensibilisation générale aux droits -**

*« Tout ce que je sais, c'est que je n'étais pas en mesure de prendre des décisions, pas même dans la moindre mesure. »*

- ancien jeune pris en charge (23 ans).

La Loi sur le bien-être enfants et jeunes, sanctionnée en 2022, stipule que toutes les personnes liées au système de soins doivent recevoir une éducation sur leurs droits d'une manière raisonnable et appropriée. Lors de visites avec des jeunes à travers la province, beaucoup ont déclaré n'avoir jamais eu de conversation sur leurs droits et ont été surpris d'apprendre qu'ils avaient des droits spécifiques pendant qu'ils étaient pris en charge. Ceux qui ont été informés ont déclaré que leurs droits leur avaient été brièvement communiqués sans explication - souvent lors de l'admission ou au cours d'un moment stressant. De nombreux jeunes actuellement pris en charge confondent les règlements intérieurs avec leurs droits réels. Si les jeunes connaissaient leurs droits, c'était grâce à leurs propres recherches qui mettaient en évidence un manque de communication proactive de la part des professionnels de la protection de l'enfance.

*« Il serait bien que les jeunes connaissent leurs droits avant de signer quoi que ce soit lors de l'entrée dans la prise en charge, notamment parce que tout va très vite. Et de leur rappeler leurs droits plus tard, lorsque les choses se seront calmées. »*

- ancien jeune pris en charge (19 ans)

Un jeune a expliqué que beaucoup d'enfants et de jeunes pensent qu'ils ne « méritent » pas d'être bien traités, une croyance enracinée dans leurs traumatismes et leurs expériences passées. Des relevés de ce type soulignent l'importance de l'éducation aux droits en tant qu'outil permettant de lutter contre cet état d'esprit néfaste. Les jeunes ont souligné que le fait de connaître leurs droits les aurait aidés à se sentir plus en contrôle et plus à même de se défendre.

### **Contribution continue des jeunes -**

« Gardez à l'esprit que certains droits peuvent ne pas concerner tous les enfants et les jeunes, mais plutôt au cas par cas et en fonction de leur expérience. »

- jeunes pris en charge (18 ans)

« Parfois, j'ai l'impression que l'on peut faire entendre sa voix, mais qu'elle n'est pas considérée comme importante. »

- jeunes pris en charge (18 ans)

Un message fort et récurrent des jeunes est que leurs opinions, leurs besoins et leurs émotions sont souvent ignorés ou minimisés par un système qui est conçu pour les protéger. Les jeunes ont souvent peu de contrôle sur les décisions concernant où ils vivent, ce qu'ils peuvent faire et comment leur dossier est géré. Les jeunes ont des parcours éducatifs et des besoins d'apprentissage différents, ce qui peut rendre difficile l'application universelle d'un document unique sur les droits. Cependant, un message est clair : tous les jeunes veulent que leur voix soit entendue. Les jeunes veulent être activement impliqués et tenus informés. En utilisant une optique tenant compte des traumatismes, personnalisez l'éducation aux droits pour qu'elle corresponde aux besoins spécifiques de chaque jeune. L'éducation est plus qu'un document écrit formel - il s'agit de choisir la bonne personne pour expliquer les droits, de choisir un cadre approprié et de transmettre l'information d'une manière que les jeunes peuvent comprendre. Demander aux jeunes comment ils souhaitent que le document sur les droits leur soit expliqué est un acte simple mais puissant qui peut renforcer la relation entre les travailleurs sociaux et les jeunes.

*« Il y avait un foyer de groupe que je détestais : Je n'avais pas mon mot à dire sur ce que je pouvais ou ne pouvais pas faire. C'était très difficile de savoir ce que je pouvais ou ne pouvais pas faire. Ce nouveau foyer, je l'aime parce que je participe à certaines décisions. »*

- jeune pris en charge (18 ans)

## La relation avec les adultes -

*« C'était tellement évident pour moi quand j'étais placé, il y avait une énorme séparation, un gouffre, qui séparait les jeunes, le foyer et les travailleurs auprès des jeunes. »*

- ancien jeune pris en charge (34 ans)

L'un des thèmes qui a le plus résonné sur le plan émotionnel est le désir profond d'avoir des relations significatives. Les enfants et les jeunes sont souvent arrachés des personnes et des environnements familiaux où ils avaient construit des relations de confiance, puis placés dans des foyers qu'ils ne connaissent pas. Bien que cette séparation puisse être nécessaire pour des raisons de sécurité, les travailleurs sociaux ne doivent pas oublier que la confiance et les relations doivent être construites intentionnellement pour appuyer de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes. Les perturbations répétées - telles que les changements de travailleurs sociaux, de foyers d'accueil ou de personnel dans les foyers - sont vécues comme traumatisantes et déstabilisantes. Cette porte tournante d'adultes a empêché les jeunes d'établir une relation de confiance et de s'ouvrir en toute sécurité.

*« J'ai été dans cinq foyers d'accueil et deux foyers de groupe en un an. »*

- jeune actuellement pris en charge (âgé de 15 ans)

Les jeunes veulent être traités comme des personnes à part entière, et non comme des « cas », et avoir la liberté de poser des questions. De nombreux entretiens avec les travailleurs sociaux se déroulent dans la précipitation, ce qui prive les jeunes de la possibilité de parler de ce qu'ils ressentent. Les jeunes veulent quelqu'un d'empathique, quelqu'un qui s'intéresse vraiment à eux et qui leur donne le temps d'assimiler les informations. Ils aspirent à des conversations authentiques au cours desquelles les adultes les écoutent non pas par obligation, mais parce qu'ils se soucient réellement de leur expérience et la respectent. Le fait d'avoir des discussions continues et appuyées sur les droits tous les six mois peut aider à favoriser la confiance et à établir des liens sûrs et significatifs avec des adultes qui les soutiennent. Les jeunes ont souligné que le respect ne signifie pas être toujours d'accord avec eux. Cependant, cela signifie prendre leurs expériences au sérieux, expliquer les décisions honnêtement et les traiter avec dignité.

*« Qu'en est-il du droit à la contraception ? Le droit de se renseigner sur ses règles. Je me suis sentie vraiment jugée par mes parents d'accueil lorsque j'ai commencé à prendre des contraceptifs. Une conversation sur la puberté serait la bienvenue. »*

- ancien jeune pris en charge (19 ans)

### **Incapacité à se sentir comme un adolescent typique -**

*« On m'a retiré mes médicaments jusqu'à ce que j'obtienne une note du médecin. C'était un antidépresseur, alors ne pas en prendre pendant quelques jours et recommencer la dose a été difficile. »*

- ancien jeune pris en charge (19 ans)

*« On m'a encouragé à rester à la maison car il n'y avait pas de chauffeur pour m'amener à mon ancienne école. »*

- ancien jeune pris en charge (19 ans).

Tout au long de ces consultations avec des jeunes et d'anciens jeunes pris en charge, les jeunes ont constamment décrit leur sentiment d'être isolés des expériences quotidiennes dont bénéficient leurs pairs hors du système de prise en charge. Nombre d'entre eux ont dit s'être vu refuser des opportunités sociales de base, comme aller chez un ami (sans vérification des antécédents par le service), être obligés d'aller dans une nouvelle école ou de faire des soirées pyjama - souvent justifiées par des raisons de sécurité ou de gestion des risques. Ces restrictions, même si elles partent d'une bonne intention, créent un sentiment d'anormalité et d'exclusion.

*« Nous ne voulons pas avoir l'impression d'être retenus. Nous sommes simplement piégés ici. Un jour où je n'avais pas respecté le couvre-feu au foyer de groupe, la police a été appelée et est venue me chercher chez ma petite amie. Les policiers m'ont menotté et m'ont escorté hors de la maison. Ma petite amie de l'époque a rompu avec moi le lendemain parce que la situation était trop difficile à gérer pour elle. »*

- jeune pris en charge (18 ans)

Le développement typique de l'adolescent inclut un désir d'autonomie et d'expression personnelle. Les jeunes pris en charge veulent avoir davantage de contrôle sur leur vie, qu'il s'agisse de s'habiller, de rester un peu plus tard après le couvre-feu, de participer à des pratiques culturelles ou de prendre des décisions en matière d'éducation et de logement. Comme le montre la citation ci-dessus, les jeunes ont l'impression d'être punis plutôt que d'être pris en charge. Ces expériences contribuent à une faible estime de soi et à un sentiment d'aliénation sociale. Cela renforce l'idée que les jeunes pris en charge sont fondamentalement différents ou « autres ».

### **Recommandations (enfants et jeunes de moins de 12 ans) -**

Tout au long de nos visites dans les foyers de groupe, les enfants et les jeunes nous ont fourni des informations pertinentes et stimulantes sur le manuel des droits de l'enfant et des jeunes. Ils nous ont fait part de recommandations approfondies et d'une rétroaction à partir de leurs expériences. Les recommandations suivantes visent à rendre le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* plus facile à comprendre et à mettre en œuvre pour les enfants et les jeunes placés.

Les réactions des jeunes au *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* couvrent un large spectre émotionnel. Du côté positif, de nombreux jeunes ont trouvé le manuel des droits rafraîchissant de voir leurs droits énoncés aussi clairement. Un ancien jeune placé a déclaré : « *J'aime le document et ses couleurs apaisantes, comme le bleu.* » Un autre jeune vivant dans un logement de transition a déclaré que ces droits auraient pu « *les aider à comprendre comment ils pouvaient se manifester dans des situations quotidiennes, comme choisir qui est autorisé à entrer dans leur espace personnel, comme leur chambre, ou à prendre part aux décisions concernant leur scolarité* ». Cependant, pour la plupart des jeunes, c'était malheureusement la première fois qu'ils voyaient un document sur les droits tel que le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* et qu'ils voyaient leurs expériences validées par écrit.

*« Je ne savais pas que ces droits existaient... et je ne savais pas que j'aurais pu déposer une plainte. Cela aurait été bien de savoir quand on m'a retiré mes droits et que je ne pouvais plus avoir de contact avec ma famille biologique. »*

- ancien jeune pris en charge (31 ans)

La plupart des jeunes avec lesquels nous nous sommes entretenus étaient indifférents ou hésitants lorsqu'il s'agissait de parler de leurs droits, car leur confiance avait été érodée et leur voix souvent rejetée pendant leur séjour dans les services provinciaux.

Un ancien jeune pris en charge, âgé de 19 ans, a déclaré : « *Lorsqu'un enfant se comporte mal, c'est qu'il demande de l'attention. Donnez-lui de l'attention. C'est si simple. Lorsque vous êtes dans un foyer de groupe, vous y êtes avant tout pour la sécurité et les soins. Quand j'y suis allé, on ne m'a pas parlé de droits, mais on m'a parlé de règles et de ce que l'on attendait de moi pendant que je vivais là.* »

Plusieurs jeunes ont souligné que si c'est une chose d'avoir des droits écrits, c'en est une autre de les faire respecter dans la vie réelle. Un jeune vivant dans un logement de transition a déclaré : « *Des fois, ça te revient en pleine face, parce que les travailleurs sociaux veulent entendre ce qui se passe, mais ensuite on vous rejette et on vous met à l'écart. Cela ne sert donc à rien.* ».

D'autres ont estimé que si le manuel énonçait clairement les droits, il ne disait pas assez ce qu'il fallait faire lorsque ces droits et la voix des jeunes étaient ignorés.

### **Sentiment de clarté -**

Pour certains jeunes, le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* a réussi à être lisible et direct, avec une mise en page propre et une palette de couleurs attrayante. Pour d'autres, la langue du manuel n'était pas accessible et facile à comprendre.

Il est donc suggéré d'éviter le jargon compliqué qui pourrait donner aux jeunes lecteurs l'impression d'être perdus et incompris. Les jeunes ont proposé d'ajouter un glossaire pour définir certains termes tels que « plainte », « vie privée » ou « croyances spirituelles », ce qui serait utile. En outre, il serait utile de décrire davantage certains droits. Par exemple, la plupart des jeunes ont mentionné « vous avez le droit d'être protégé contre les abus », mais ils souhaitaient plus de clarté sur les types d'abus qui existent.

« Vous avez le droit d'être protégé contre les abus, oui, mais ce document devrait contenir plus d'explications et inclure les types d'abus. »

- ancien jeune pris en charge (20 ans).

L'accessibilité et la compréhension des droits des personnes ayant des difficultés d'apprentissage constituent une lacune importante soulevée par les jeunes et anciens jeunes pris en charge. Un jeune pris en charge a suggéré de « *faire une version principalement illustrée ou comme une bande dessinée* ». Cette suggestion va dans le sens de la nécessité de diversifier les formats du *manuel des droits de l'enfant et des jeunes*, tels que l'audio, l'animation, les outils interactifs ou un livre à colorier, afin de garantir l'inclusivité et la créativité. Le livre de coloriage a été proposé par un jeune de 15 ans vivant dans une famille d'accueil. Il a déclaré que lorsqu'il a été pris en charge, il a reçu un panier-cadeau, et que pendant sa prise en charge, le manuel des droits « *devrait être mis dans un panier-cadeau. Ils pourraient ainsi prendre connaissance de leurs droits lorsqu'ils s'installent.* »

Les jeunes ont suggéré qu'après 48 heures, ils consultent le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* avec l'enfant et le jeune comme exercice d'établissement d'un rapport qui offre une introduction douce à leurs droits dans un format non intimidant. Les jeunes ont également recommandé d'ajouter des repères visuels pour aider à la compréhension des concepts les plus difficiles. L'inclusion de diagrammes ou de dessins animés pourrait aider les enfants plus jeunes ou les jeunes qui apprennent visuellement, à mieux comprendre le contenu.

### **Identification des informations manquantes -**

Un thème important qui est revenu tout au long des sessions d'engagement du *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* a été la demande d'une orientation plus concrète sur les droits. De nombreux jeunes ont demandé ce qu'il fallait faire en cas de violation de leurs droits et ont estimé que leurs droits devraient être mieux respectés lorsqu'ils vivent dans le système de prise en charge, et que leur voix devrait compter davantage. Un ancien jeune pris en charge a fait part de son expérience lorsqu'il a été retiré de l'école et placé dans un foyer à son insu. « On m'a retiré de l'école. Ils m'ont dit qu'ils m'emmenaient dans une maison sécurisée. La police est

venue chez moi. Ils ont dû vérifier l'endroit et s'assurer que ma mère n'était pas là. Cela a déclenché un cycle au cours duquel je n'ai pas mangé pendant des mois ». Des histoires comme celles-ci mettent en évidence des situations où quelqu'un n'a pas été écouté, où la transparence a été omise et où les droits des individus n'ont pas été respectés.

Les jeunes voulaient également savoir quelles étaient les responsabilités des adultes dans le respect de ces droits. Un jeune homme de 18 ans vivant dans un logement de transition a déclaré que le personnel des foyers de groupe devrait également connaître ces droits et les respecter. Certains jeunes ont compris qu'ils avaient droit à la vie privée, mais d'autres voulaient plus d'informations. Bien que certains foyers de groupe permettent aux jeunes de verrouiller leur porte, le personnel est toujours autorisé à entrer avec sa clé toutes les heures pour effectuer une vérification. Certains jeunes ont encore l'impression qu'il s'agit d'une violation de la vie privée. La plupart des jeunes souhaitent des précisions sur le droit à la vie privée. Un jeune pris en charge a déclaré : « *Il est dit que j'ai le droit à la vie privée, mais cela signifie-t-il que mon travailleur ne peut pas fouiller dans mes affaires ? Ou simplement qu'il doit me prévenir s'il le fait ?* » C'est le genre de questions pratiques que le manuel devrait aborder et pour lesquelles il devrait fournir des informations supplémentaires.

### **Points principaux -**

L'un des messages récurrents et puissants de ces jeunes est que le simple fait d'apprendre qu'ils ont des droits leur a ouvert les yeux. Beaucoup d'entre eux n'avaient jamais été explicitement informés de leurs droits auparavant. « *J'aurais aimé connaître mes droits lorsque je suis arrivé au foyer de groupe, parce que je ne m'y sentais pas à l'aise.* », a déclaré un ancien jeune pris en charge. La plupart des jeunes ont déclaré qu'ils préféreraient que leurs droits leur soient lus par une personne de confiance, comme un membre du personnel du foyer de groupe, un parent d'accueil, un ami, un membre de la famille biologique ou un travailleur social, dans les 24 à 48 heures après leur entrée dans le foyer, et qu'ils soient ensuite revus ensemble tous les six mois. Cette prise de conscience initiale a eu un impact significatif et a permis aux jeunes de décrire leurs besoins et leurs limites.

Une pièce manquante essentielle mentionnée par les jeunes est le *droit de dire « non »*. Les jeunes ont insisté sur la nécessité de comprendre quand ils peuvent refuser quelque chose, qu'il s'agisse d'une visite, du partage de leur histoire ou même d'un câlin. Cet aspect est particulièrement important dans le cadre des soins tenant compte des traumatismes. Un ancien jeune pris en charge a mis en avant le fait que « *Oui, nous avons le droit d'entretenir des relations qui sont importantes pour nous. Que se passe-t-il si ces relations sont jugées dangereuses et que nous ne voulons pas les voir ? Cette question devrait être examinée au cas par cas et faire l'objet d'informations supplémentaires dans le manuel des droits, ainsi que d'une sorte de clause de non-responsabilité.* ». Le fait d'inclure des informations sur les limites appropriées, sur la manière de reconnaître les situations inconfortables ou dangereuses et de savoir qu'il est normal de refuser, donne aux jeunes le contrôle de leur corps et de leur vie.

Les droits n'incluent pas seulement la participation, mais aussi le consentement.

Les droits ne sont pas une leçon unique et ne devraient pas l'être. La plupart des jeunes ont recommandé de procéder à des vérifications régulières - au moins tous les six mois - pour réexaminer leurs droits à la lumière de l'évolution de leur situation pendant qu'ils vivent dans le système de prise en charge provincial. De nouveaux placements, des transitions à l'école ou dans les soins, ou simplement le fait de vieillir, peuvent modifier la signification de ces droits ou la façon dont ils sont compris. Quelques jeunes ont remarqué que la ligne d'assistance téléphonique de CHIMO avait fermé, et un jeune pris en charge a mentionné que « *le document devrait être mis à jour fréquemment pour s'assurer que les services et les soutiens sont toujours disponibles et en service, parce que vous voulez des services qui vous répondront en cas de crise.* ».

Le personnel et les aidants doivent considérer ces conversations non pas comme une formalité, mais comme un moyen d'établir une relation de confiance avec ces enfants et ces jeunes, tout en veillant à ce que les droits restent réels, pertinents et respectés.

En fin de compte, ce sont ces enfants et ces jeunes qui vivent ces circonstances désastreuses. Ces droits fondamentaux ne sont pas seulement une source d'autonomisation, mais aussi une sorte de permission dont de nombreux jeunes ne savaient pas qu'ils avaient besoin.

**Recommandations (enfants et jeunes de plus de 12 ans)**

La plupart des jeunes ont réagi positivement au *manuel des droits de l'enfant et des jeunes*, le décrivant comme bien informé, organisé et clair. La lecture de l'ébauche sur leurs droits leur a donné un sentiment de validation qu'ils avaient refoulé pendant longtemps. Cependant, d'autres jeunes ont mentionné que leur problème n'était pas nécessairement le contenu du manuel des droits lui-même, mais le fossé entre ce qui est écrit et leurs expériences vécues.

Les jeunes se sont également inquiétés du fait que le manuel manquait d'indications pratiques ; s'il expliquait les droits, il n'indiquait pas les mesures à prendre en cas de violation de ces droits.

**Sentiment de clarté -**

La plupart des jeunes et anciens jeunes pris en charge ont reconnu que le manuel était accessible et facile à suivre. La structure est logique et l'utilisation d'un langage courant a permis de rendre ces sujets complexes plus clairs. Quelques jeunes ont déclaré qu'ils n'avaient pas eu besoin de lire et relire le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* pour le comprendre. Cependant, d'autres jeunes ont suggéré que certains termes tels que « vie privée », « identité », « abus » et « croyances spirituelles » prêtaient à confusion. La plupart des jeunes ne comprenaient pas ou ne savaient pas ce qu'était le « Défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ». Il serait donc utile de disposer d'un glossaire des termes clés et d'explications supplémentaires sur les droits et les services. Ce petit ajout pourrait rendre le manuel plus

accessible, en particulier pour les jeunes lecteurs ou les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

### **Représentation et identité dans les éléments visuels -**

Une suggestion récurrente et très importante émanant de jeunes et d'anciens jeunes pris en charge concernait la nécessité pour le *manuel des droits des enfants et des jeunes* de mieux refléter la diversité des identités, non seulement dans le texte, mais aussi visuellement à travers le document. L'inclusion d'images montrant des jeunes d'origines raciales et culturelles, d'identités sexuelles, de capacités et de traditions culturelles différentes est plus qu'une simple question d'esthétique ; il s'agit d'une puissante affirmation d'appartenance. Lorsqu'une personne voit quelqu'un qui lui ressemble ou qui partage une expérience similaire - qu'il s'agisse d'une personne d'origine autochtone, d'une personne LGBTQ2S+, d'un nouvel arrivant au Canada, etc. elle se sent vue. Par conséquent, lorsque le *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* déclare : « *Vous avez le droit d'être lié à votre identité culturelle et de participer à vos pratiques culturelles* » ou « *Vous avez le droit de pratiquer vos croyances religieuses et spirituelles* », cela ne devrait pas seulement être illustré par des mots, mais par des images visuelles, car elles contribuent à normaliser la diversité et à faire comprendre que les droits n'appartiennent pas seulement à un type particulier de jeunes - ils sont universels, inclusifs et personnels.

« *Les images dans le document sur les droits devraient inclure davantage un sens de l'identité - par exemple, « Vous avez le droit de recevoir des services dans votre propre identité », devrait inclure LGBTQ2S+, différentes races, et l'origine autochtone.* »

- jeune pris en charge (16 ans)

En outre, l'inclusion du symbolisme autochtone, de styles artistiques culturellement pertinents ou d'extraits traduits dans plusieurs langues (accompagnés de visuels) peut contribuer à renforcer le sentiment de sécurité culturelle de l'enfant. Pour de nombreux jeunes pris en charge, en particulier ceux provenant de milieux marginalisés, l'identité est quelque chose qu'ils ont dû se battre pour conserver. Le manuel des droits devrait être un outil qui non seulement les informe de leurs droits, mais aussi les aide à protéger leur identité tout en honorant leurs réalités vécues.

### **Identification des informations manquantes -**

Les jeunes ont clairement indiqué que la connaissance de leurs droits est la première étape pour savoir quelles mesures prendre lorsque leurs droits sont ignorés. Plusieurs jeunes ont mentionné qu'ils ne disposaient pas d'instructions claires sur la manière de déposer une plainte, à qui s'adresser et à quoi s'attendre lorsqu'ils se défendent eux-mêmes. La plupart des jeunes ont mentionné qu'ils ne parlaient pas souvent à leurs travailleurs sociaux et qu'il était difficile de les joindre.

*« Les travailleurs sociaux ne semblent avoir le temps de répondre aux questions que si nous les contactons en premier. »*

- jeune pris en charge (18 ans)

Un ancien jeune pris en charge a mentionné que même si le nom du travailleur social et ses coordonnées (courriel, numéro de téléphone et disponibilité) devraient figurer dans le manuel des droits de l'enfant et des jeunes, il devrait également y avoir une autre personne à contacter, comme les coordonnées du superviseur du travailleur social, son courriel, son numéro de téléphone et sa disponibilité.

Parmi les autres recommandations formulées par les jeunes et anciens jeunes pris en charge, ils citent des formats alternatifs du manuel des droits de l'enfant et des jeunes. Alors qu'ils vivent à l'ère du numérique, certains jeunes ont mentionné qu'il serait efficace et accessible de recevoir des informations concernant leurs droits par le biais de vidéos, de messages sur les médias sociaux ou même de courtes animations. Bien que les médias sociaux soient une excellente idée, certains jeunes n'ont pas accès à l'internet et aux médias sociaux. Par conséquent, une copie papier du manuel des droits, qui est plastifiée, serait bénéfique.

L'accès facile au manuel des droits de l'enfant et des jeunes devrait faire l'objet d'une conversation avec les enfants et les jeunes, et la méthode de distribution qu'ils préfèrent devrait être respectée.

### **Points principaux -**

Pour de nombreux enfants et jeunes pris en charge, actuels ou anciens, recevoir la moindre information sur leurs droits était une nouveauté. Un jeune actuellement pris en charge a déclaré : « Ces droits ne sont pas suffisants. Il devrait y en avoir plus. Et le droit d'être entendu ? », tout en suppliant les travailleurs sociaux de prendre part à leur plan d'intervention et aux décisions qui ont un impact personnel sur leur vie. Si les jeunes ont le droit de comprendre les décisions concernant leur vie, y compris l'accès à leur dossier, cela donne à certains d'entre eux un sentiment de contrôle et de transparence.

*« Qu'en est-il du droit d'être pris en charge sur le plan émotionnel ? De recevoir un câlin ou de l'amour et de l'affection que nous n'avons peut-être jamais reçus de nos familles. »*

Cette question souligne une vérité qui échappe souvent aux politiques : les enfants et les jeunes pris en charge ne sont pas seulement des cas juridiques ou des bénéficiaires de services - ce sont des personnes qui vivent des pertes, des perturbations et des traumatismes, qui ont toujours besoin de relations épanouissantes et qui les méritent.

Ceci est également lié à une recommandation plus large concernant le manuel des droits de l'enfant et des jeunes, qui devrait inclure une section du manuel consacrée aux droits relationnels. Cette section pourrait inclure le droit d'être parlé avec gentillesse, le droit de

recevoir des grâces, le droit d'établir la confiance *au fil du temps*, et le droit de dire quand ils ont besoin d'espace ou de rapprochement.

Ce *manuel des droits de l'enfant et des jeunes* peut être utilisé comme plus qu'une simple ressource - il peut être une bouée de sauvetage, une source de réconfort pour les enfants et les jeunes au sein du système provincial de prise en charge, et être utilisé comme un outil de réforme lorsqu'il est présenté avec soin, clarté et suivi.

### **Conclusion -**

*« Les foyers de groupe doivent s'adapter à l'enfant, et non l'inverse. »*

- ancien jeune pris en charge (20 ans)

Les voix des enfants et des jeunes pris en charge révèlent une urgence commune : être vus, entendus et traités avec dignité. Sur les quatre thèmes - la connaissance des droits, une contribution significative, la connexion avec des adultes bienveillants et le désir d'expérimenter la vie comme leurs pairs - les jeunes ont exprimé une vision claire du changement, en commençant par l'éducation aux droits. Si des politiques et des protections sont en place, elles sont souvent insuffisantes dans la pratique, ce qui fait que les jeunes se sentent impuissants, isolés et fondamentalement différents des autres jeunes de leur âge.

Les jeunes ne veulent pas de gestes performatifs - ils veulent des relations authentiques, des conversations permanentes sur leurs droits et une participation aux décisions qui affectent leurs vies. Ils demandent la confiance, la transparence et un système de soins qui les reconnaisse non pas comme des cas, mais comme des individus dotés d'un pouvoir d'action, de besoins et de la capacité de se développer.

Le changement systémique commence par l'écoute et la réponse à ces expériences. L'éducation des jeunes à leurs droits, accessible et tenant compte des traumatismes, leur participation aux décisions et la garantie de relations cohérentes et empathiques avec les adultes peuvent transformer l'expérience de la prise en charge. En faisant entendre la voix des jeunes dans les politiques et les pratiques, nous prenons des mesures essentielles pour créer un environnement dans lequel chaque jeune pris en charge a la possibilité non seulement de survivre, mais aussi de s'épanouir.

*« Le personnel devrait apprendre à être plus compatissant, à avoir de la grâce, à être moins rigide lorsqu'ils travaillent dans un foyer de groupe et à montrer aux jeunes qu'il n'y a pas de mal à se détendre, à être soi-même et à montrer ses émotions. Les problèmes de colère sont dus à des blessures émotionnelles, et beaucoup d'entre nous ont été blessés. Les entretiens individuels avec le personnel devraient être plus fréquents. »*

- ancien jeune pris en charge (19 ans)

**Références -**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2022). *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, S.N.B. 2022, c. 35. <https://laws.gnb.ca/en/pdf/cs/2022,%20C.35%20.pdf>.